

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) SWITCH TO BOND NOTE INFLATION 2021

FLASH
INVEST
Avril 2013

Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée



8 ans



Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance



Profil conservateur à neutre



Prime de remboursement potentielle ou coupons potentiels soumis au précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING SWITCH TO BOND NOTE INFLATION 2021** (en abrégé BP2F SWITCH TO BOND NOTE INFLATION 2021) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous rembourser, à l'échéance, au moins le capital investi (hors frais) et à vous verser éventuellement certains montants. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez donc de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi (hors frais), à l'échéance.

La **BP2F SWITCH TO BOND NOTE INFLATION 2021** est destinée aux investisseurs à même d'évaluer, au regard de leurs connaissances, expérience et situation financières, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument de dette, notamment via une familiarisation avec l'évolution de l'inflation (hors tabac) dans la zone euro et celle des taux d'intérêt.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 8 ans.
- ✓ Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais), à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ Prime de remboursement éventuelle, déterminée par l'évolution de l'inflation (hors tabac) dans la zone euro et égale à 100% de l'évolution positive de l'indice européen des prix à la consommation harmonisé (IPCH), hors tabac, à l'échéance.
- ✓ Toutefois l'émetteur se réserve, chaque année, le droit de "switcher" vers une Note distribuant d'office 8 coupons fixes de 3,75% (brut). La probabilité que l'émetteur exerce ce droit est faible. Si l'émetteur décidait de switcher, il le ferait plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice IPCH (hors tabac). Les dates de distribution effective des coupons varient en fonction de l'année du switch (voir tableau et explications en page 2), le rendement actuariel (avant précompte mobilier) sera compris entre un minimum de 3,16% (switch opéré la 7^{ème} année) et un maximum de 3,46% (switch opéré la 1^{ère} année).

Selon les "Prévisions économiques d'hiver 2013", publiées le 22 février dernier par la Commission européenne, le taux d'inflation devrait baisser progressivement au cours de 2013 dans la zone euro, pour se stabiliser autour de 1,5% en 2014. Mais qu'en sera-t-il par la suite?

Prévisions d'inflation de la Commission européenne

2012	2013	2014
2,5%	1,8%	1,5%

Destinée à l'investisseur prudent, la BP2F SWITCH TO BOND NOTE INFLATION 2021 associe son rendement final à l'évolution de l'inflation européenne (hors tabac).



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 29 mars à 9 h au 30 avril 2013 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au n° **02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



100% de la performance positive de l'indice IPCH (hors tabac) à l'échéance...

À l'échéance, soit le 13 mai 2021, la BP2F SWITCH TO BOND NOTE INFLATION 2021 donne droit¹:

- au **remboursement à 100% du capital investi (hors frais)**, et
- à une **prime de remboursement** éventuelle associée à la performance de l'indice européen des prix à la consommation harmonisé (IPCH) hors tabac.

La performance de l'indice IPCH (hors tabac) correspondra à l'évolution enregistrée entre sa valeur du mois de **février 2013** et sa valeur du mois de **février 2021**.

Si l'indice enregistre une performance nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée.

L'indice IPCH (hors tabac)

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) reflète l'évolution des prix d'un ensemble standard de biens et services que les ménages de la zone euro ont l'habitude de consommer. Utilisé par la Banque centrale européenne comme indicateur de la stabilité des prix, l'indice IPCH permet de mesurer l'inflation de la façon la plus comparable possible pour tous les pays de la zone euro.

Vous pourrez suivre l'évolution de l'indice IPCH (hors tabac) sur

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=en&pcode=teicp240>

Évolution de l'indice IPCH (hors tabac) sur les 10 dernières années



Au 31 janvier 2013, l'indice IPCH se situait à 115,67 points.

Les données du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir.

Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 31.01.2013.

... ou 8 coupons fixes de 3,75% (brut)

La BP2F SWITCH TO BOND NOTE INFLATION 2021 ne donne cependant pas droit à cette prime de remboursement dans tous les cas. En effet, l'émetteur dispose chaque année du droit de convertir l'instrument en une Note qui distribuera d'office huit coupons fixes de 3,75% (brut). La probabilité que l'émetteur décide de procéder à un tel switch augmente entre autres avec la hausse de l'indice IPCH (hors tabac).

Si l'émetteur décide d'exercer ce droit, la BP2F SWITCH TO BOND NOTE INFLATION 2021 donnera alors droit¹:

- au **remboursement à 100% du capital investi (hors frais)**, à l'échéance, et
- au versement de **huit coupons de 3,75% (brut)**.

Chaque année, l'émetteur peut décider de procéder au switch à une date prédéfinie (voir tableau ci-contre).

➔ Le coupon de 3,75% (brut) correspondant et les coupons antérieurs éventuels seront alors versés à la date de paiement correspondante.

Exemple

Supposons que l'émetteur décide de procéder à un switch au cours de la sixième année, soit le 6 mai 2019. Dans ce cas, le coupon de cette année et les cinq coupons antérieurs (de 2014 à 2018) seront versés le 13 mai 2019. Les coupons restants seront ensuite versés annuellement aux dates de paiement prévues.

	Date de switch facultatif	Date de paiement correspondante
1	6 mai 2014	13 mai 2014
2	6 mai 2015	13 mai 2015
3	6 mai 2016	13 mai 2016
4	8 mai 2017	15 mai 2017
5	7 mai 2018	14 mai 2018
6	6 mai 2019	13 mai 2019
7	6 mai 2020	13 mai 2020
8	Pas d'application	13 mai 2021

En cas de switch, les détenteurs de la BP2F SWITCH TO BOND NOTE INFLATION 2021 en seront avertis via la publication d'une notice sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions au plus tard 3 jours avant la date de paiement de coupon correspondante.

1. Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

Scénarios

Donnés à titre purement illustratif du calcul du rendement, les scénarios suivants ne préjugent pas de l'évolution future de l'indice IPCH (hors tabac) ni de la décision de l'émetteur de procéder ou non à un switch. Ils ne constituent en aucun cas une indication quant au rendement final.

	Scénario défavorable	Scénario neutre	Scénario favorable
Valeur initiale de l'indice IPCH (hors tabac)	115,13	115,13	115,13
Valeur finale de l'indice IPCH (hors tabac)	112,83	147,37	155,43
Évolution entre la valeur initiale et la valeur finale	-2%	28%	35%
Switch: décision de l'émetteur¹	Pas de switch	Pas de switch	Switch décidé la 7 ^{ème} année (06.05.2020)
Prime de remboursement	0%	28%	-
Coupons de 3,75% (brut)	-	-	7 x 3,75% Les 7 premiers coupons sont tous distribués le 13.05.2020
Remboursement² à l'échéance, soit le 13.05.2021	100%	128%	103,75 % (100% du capital + coupon brut de 3,75%)
Rendement actuariel (avant précompte mobilier) sur base du prix d'émission de 102%	-0,25%	2,88%	3,16%

- La probabilité d'un switch est faible. Si l'émetteur décidait de switcher, il le ferait plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice IPCH (hors tabac).
- Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'émetteur et du garant**, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.



Principaux risques

- ✓ **Risque de crédit**: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi (hors frais), à l'échéance.
- ✓ **Risque de contre-performance en cas de switch**: l'émetteur dispose, chaque année, du droit de passer à la distribution de 8 coupons fixes de 3,75% (brut). Dans ce cas, aucune prime de remboursement équivalant à la performance finale de l'indice IPCH (hors tabac) ne sera versée à l'échéance. L'émetteur aura probablement intérêt à procéder à un tel switch si l'indice IPCH (hors tabac) enregistre une forte progression.
- ✓ **Risque de liquidité**: cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 4).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché)**: le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution de l'indice IPCH (hors tabac) et celle des taux d'intérêt.



Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de vos connaissances, expérience et situation financières ainsi que de vos objectifs d'investissement.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation structurée est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil conservateur à neutre**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Profil d'investisseur.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement. Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers". Ces documents sont disponibles dans toute agence BNP Paribas Fortis et sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.

Garant: BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

Rating du garant: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0907246572 - Série 811.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 3).



Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 3.



Durée

Date d'émission et de paiement: 13 mai 2013.

Prix d'émission: 102% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 2% et une commission annuelle de 1% maximum pour la distribution de l'obligation structurée (voir rubrique "Frais" ci-dessous).

Date d'échéance: 13 mai 2021, soit une durée de 8 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Rendement

• **Sous-jacent:** indice européen des prix à la consommation harmonisé (IPCH) hors tabac.

• La prime de remboursement sera égale à **100% de l'évolution positive potentielle enregistrée par l'indice IPCH (hors tabac)** entre sa valeur initiale et sa valeur finale. En cas d'évolution nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée.

• Chaque année, l'émetteur se réserve néanmoins le droit de procéder à un switch, impliquant la **distribution de huit coupons fixes de 3,75% (brut)**. Dans ce cas, la prime de remboursement liée à l'évolution de l'indice ne sera pas versée à l'échéance.

• Valeur initiale de l'indice: valeur du mois de février 2013.

• Valeur finale de l'indice: valeur du mois de février 2021.



Frais

Frais

• **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.

• **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

• **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%

• Commission de placement unique de 2%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.

• Commission annuelle pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 1% maximum de la valeur nominale des titres, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la nouvelle législation fiscale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le précompte mobilier a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés (ces revenus ne devront donc pas être mentionnés dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques).

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

• Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).

• TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

Le Prospectus est constitué du Prospectus de base du programme "Euro Medium Term Note (EMTN) de EUR 30.000.000.000" daté du 13 juin 2012, de ses Suppléments respectivement datés du 28 juin 2012 et du 30 octobre 2012, tous documents approuvés par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) au Luxembourg, et des Final Terms, datées du 28 mars 2013. Ces quatre documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de l'obligation structurée BP2F SWITCH TO BOND NOTE INFLATION 2021 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.